Trente-huitième Année — N° 147 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 27 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 26 MAI 1893.

HARANGUES POLITIQUES

On a généralement trouvé mauvais le langage tenu à Toulouse par M. le président du conseil. On a peu approuvé, dans les milieux politiques, le ton dégagé sur lequel M. Charles Dupuy, prédisant l'avenir, s'est fait fort de rester au pouvoir jusqu'aux élections générales. Cette gasconnade (il ne faut pas oublier que la scène se passait sur les bords de la Garonne) a été considérée par beaucoup de gens comme un manque d'égards pour le Parlement.

Les ministres, disent les formalistes, relèvent des Chambres, à peu près comme un valet de pied relève de son maître. Et on n'a jamais vu valet de pied assez confiant dans son autorité personnelle ou assez oublieux de la différence des conditions sociales pour oser signifier à son maître un ordre conçu à peu près en ces termes :

« Je vais vous servir encore quatre ou cinq mois; après quoi, c'est moi qui aurai l'honneur de présider à vos funérailles.»

Ces critiques du discours de Toulouse paraissent effectivement fondées. M. le président du conseil ne connait pas l'art des nuances. Il cogne avec la parole comme ses agents avec le poing. Cela n'est jamais du goût des délicats, mais cela donne quelquefois au public l'illusion du bon droit ou tout au moins de la force. Faut-il qu'il ait raison pour frapper si fort! pense le badaud. Faut-il qu'il soit sûr de son biceps pour le montrer ainsi! ajoute l'indifférent.

L'indifférent et le badaud se trompent. Les paroles de M. Charles Dupuy n'ont été inspirées ni par le sentiment de la force, ni par celui du bon droit. Elles ont une cause beaucoup plus générale. M. le président du conseil n'a pas été l'interprète de ses propres sentiments; il a exprimé ceux de la foule; il a exposé l'opinion du plus grand nombre.

Depuis quelque temps, les parlementaires n'ont été occupés qu'à se déconsidérer les uns les autres, qu'à se renvoyer les calomnies les plus atroces et les outrages les plus sanglants. C'était comme un jeu de raquette avec de la boue pour volant. Il n'est pas, à gauche, un personnage politique de quelque notoriété qui n'ait reçu son comptant d'éclaboussures. La diffamation s'est étendue du cèdre à l'hysope, du plus obscur député au président de la République.

Au début, le public avait pris ces exercices au sérieux. Il croyait à la réalité des accusations ou tout au moins à la bonne foi des accusateurs. Il s'attendait, en conséquence, à un formidable lessivage. Une moitié de notre personnel politique semblait menacée. Le courant de justice populaire ne devait laisser debout que les pures vertus, que les hermines absolument immaculées.

Mais le courant est passé, et tout le monde, à de rares exceptions près, est resté debout. Les diffamés, après avoir secoué la poussière dont on les avait couverts, ont repris le train ordinaire de leur vie. Les diffamateurs, voyant que leur travail était vain, ont cherché d'autres occupations plus fructueuses. Bref, les choses sont rentrées dans l'ordre primitif.

Alors, le public n'y a plus rien compris, sinon qu'on s'était moqué de lui, qu'on l'avait abominablement trompé, Ce qu'il avait pris pour occupation de gens graves n'était qu'amusement d'enfants. On ne lui avait donné que la comédie de l'indignation, que la comédie du scandale, que la comédie même de la justice.

Cela étant, quelle estime aurait-il pu conserver pour ceux qui avaient ainsi abusé de sa crédulité? Aussi ne s'est-il plus senti pour eux que du dégoût. Aussi se désintéresse-t-il chaque jour davantage des hommes et des choses de la politique gouvernementale.

L'affaire Baudin et le discours de M. Charles Dupuy à Toulouse ne sont que des manifestations de cet état d'opinion. Les Chambres récoltent ce qu'elles ont semé. Les présidents du conseil ne les traitent de haut que lorsque le pays les y encourage.

Et ce qui établirait encore, s'il était nécessaire, le bien-fondé de cette manière de voir, c'est l'indifférence profonde du corps électoral pour toutes les déclarations. M. Goblet, *dit le petit rageur amiénois, a beau se transporter* de sa personne à Bordeaux ; il a beau même se faire occompagner de M. Lockroy ; son discours n'en a pas pour cela plus de *retentissement, et ne constitue qu'un événement.*

La harangue de M. Charles Dupuy est elle-même déjà oubliée. On s'est trop vite aperçu que M. le président du conseil n'avait parlé de concentration opportuniste, comme M. Goblet de concentration socialiste, que dans l'espoir d'être le premier bénéficiaire de cette *concentration. Ils ont trop songé, tous deux*, à leurs intérêts personnels et pas assez à ceux du pays.

Le pays est las des querelles de groupes et des compétitions de personnes. Il voudrait entendre enfin, après le langage des ambitions redondantes, le simple parler de la vérité et de la raison.

LES SYNDICATS PATRONAUX

Les intentions du législateur qui a autorisé l'institution des syndicats ayant été dénaturées, et les ouvriers ayant abusé du droit de coalition ou de grève, en face des syndicats ouvriers se constituent des syndicats de patrons.

C'est ce que M. A. de la Berge constate dans un article du *Siècle*, dont nous produisons les passages essentiels :

La loi, en organisant la liberté d'association et en permettant la création de nombreux syndicats, n'a entendu favoriser aucun groupe de citoyens, mais mettre à la disposition de tous un moyen plus sûr de défendre leurs *intérêts. Les ouvriers de la grande et de la petite industrie* ont été les premiers à user de la loi ; ils en ont usé pour constituer des centres de ralliement, et ont essayé les forces des associations nouvelles en suscitant des séries de grèves dont un certain nombre étaient fondées, mais dont beaucoup avaient pour but des réclamations inac*ceptables. Au lieu d'être comme jadis des ressources ex*ceptionnelles, la coalition, la cessation de travail sont devenues des incidents de tous les jours. Quant aux syndicats qui devaient être, dans l'esprit de la loi, des groupes d'étude, de mutualité, d'arbitrage, on n'a vu en eux que des comités permanents de grèves, de petits camps de guerre sociale, où la moitié de la France est dénoncée comme étant l'ennemie, la sangsue de l'autre.

» Cette dénaturation de la pensée de la loi, cette transformation des syndicats ouvriers d'instruments de paix en armes de guerre, étaient inévitables L'industrie anglaise, qui est plus ancienne que la nôtre, a passé par cette période. Elle n'en est pas morte. Elle s'est défendue par l'emploi de cette même liberté d'association qu'on tournait contre elle. Les unions ouvrières ont vu se former en face d'elles les syndicats patronaux et, comme les forces étaient au moins égales, après plusieurs luttes terribles où la victoire ne leur était pas restée, elles ont à peu près renoncé aux grèves, ou, du moins, n'y recourent plus que dans des cas extrêmes.

» Les unions ont de plus renoncé à la logomachie injurieuse dont elles usaient et ont pris l'habitude de débattre leurs intérêts et de parler des patrons avec le sang-*froid et l'esprit de tolérance voulus. Elles ont reconnu* implicitement la légitimité du capital et le droit pour lui de se défendre. On se bat encore quelquefois, mais le plus souvent on négocie parce que les syndicats de patrons sont souvent aussi disciplinés que les syndicats ouvriers et qu'il n'y a pas pour ces derniers avantage à prolonger indéfiniment la lutte.

» L'industrie minière allemande, qui a été très éprouvée dans ces dernières années non seulement par des grèves, mais par des crises commerciales, éprouve à son tour le besoin d'imiter l'industrie anglaise. Les Compagnies houillières des provinces rhénanes et de la Westphalie viennent de se constituer pour cinq ans en syndicat et ont formé entre elles un capital de garantie auquel il a été pourvu par une émission d'actions. C'est la réponse à la caisse noire des ouvriers mineurs. Un conseil syndical a été formé et a pour mission de recevoir et répartir *les commandes, de fixer les prix de vente et la quantité* de houille à extraire. En face du collectivisme ouvrier, nous voyons ainsi, solution bien allemande, s'organiser le collectivisme patronal.

» L'expérience va être curieuse à suivre, non seulement au point de vue social, mais encore au point de vue économique et commercial. Il n'est pas douteux que cette fédération des capitaux et cette fusion des exploitations enrayeront les grèves, puisqu'elles ne pourront avoir à souffrir sérieusement que d'une grève générale. Il reste à savoir si la consommation et la production se trouveront bien de cette organisation nouvelle, d'ailleurs des plus légitimes. Dans tous les cas, les fédérations des ouvriers mineurs allemands auront désormais des conditions de lutte bien plus difficiles, et elles ne pourront pas se plaindre puisqu'elles vont être combattues à l'aide des armes dont elles ont été les premières à se servir.»

LE CONGRÈS OUVRIER DE REIMS

Nous avons donné le compte-rendu télégraphique du congrès ouvrier de Reims. La réunion était assez intéressante pour que nous y revenions. Voici ce qu'en dit le correspondant de l'*Univers* :

« *La séance s'ouvre sous la présidence d'honneur de* M. Léon Harmel et la vice-présidence effective de M. Cotty, remplaçant M. Robert, ouvrier serrurier, président désigné du congrès, empêché par la maladie. Sur l'estrade prennent place M. l'abbé Baye, curé doyen de la basilique de Saint-Remi ; M. Faidherbe, de Roubaix, et M. Renaut, ouvrier apprêteur, de Reims. *Il y a 5 à 600 ouvriers* présents.

» Lecture est donnée du discours du président, dont la vigueur et la largeur d'idées sont souvent applaudies.

» On lit ensuite le règlement du congrès, le texte des dépêches à envoyer au Pape et au cardinal Langénieux, puis l'on passe à la vérification des pouvoirs.

» On appelle successivement les délégués des groupes ouvriers qui se sont fait représenter au congrès. Les ouvriers délégués ont seuls le droit de voter. Ils viennent de tous les points de la région, Charleville, St-Quentin, Fourmies, Roubaix, Lille, Arras, Troyes, Saint-Dizier, Châlons, etc. Il en est même venu de Paris, de Dijon, de Besançon et de Toulon. Outre les membres actifs qui votent, le congrès a des membres consultatifs, quelques prêtres et des spécialistes, comme M. Vermont, de Rouen, qui parlera des sociétés mutuelles, et M. Fougerousse, qui traitera des sociétés coopératives de consommation; puis des membres honoraires, qui versent une cotisation de 10 fr., et enfin des membres ouvriers invités sans distinction d'opinions. Les patrons sont admis au congrès simple à titre de membres honoraires.

» Après un remarquable discours dans lequel M. Deverdus a *montré les différences et les points de contact entre* les revendications socialistes et celles qui peuvent et doivent être le fait d'un congrès ouvrier comme celui de Reims, M. l'abbé Pottier, de Liège, est monté à la tribune.

» Dans une allocution aussi simple de forme que riche et superbe de fond, rendant hommage aux doctrines de l'Encyclique *de conditione opificum* il a montré la libre-pensée économique accumulant sur l'ouvrier la misère innombrée dont parle Léon XIII. Cette misère innombrée c'est toute la question ouvrière. Le remède à cette misère c'est la solution à chercher.

« Frères ouvriers, dit-il, en terminant, pendant ce congrès nous chercherons le remède ensemble, nous étudierons cette misère et nous descendrons jusqu'au » fond. »

» Nous verrons dans d'autres articles comment le congrès a tenu cet engagement. »

Nos lecteurs connaissent dans leur ensemble les vœux adoptés à Reims. Il en est deux qui nous paraissent mériter surtout l'attention.

Vœu relatif aux conseils d'usine

« 1° Considérant que le meilleur moyen d'assurer la paix, de prévenir et au besoin d'apaiser les différends qui menacent la tranquillité d'une usine;

» 2° Considérant que beaucoup d'ouvriers souffrent dans les ateliers, soit de la part de leurs camarades, soit de la part d'un mauvais contre-maître qui ne partagent pas leurs idées, que beaucoup d'ouvriers ne sont pas assez fermes pour porter ces observations au patron et en obtenir justice:

» 3° Considérant, en un mot, que le meilleur moyen de prévenir tout conflit entre le capital et le travail est d'instituer l'arbitrage;

» 4° Considérant la nécessité de relever l'ouvrier en lui rendant sa part de responsabilité, convaincus des avantages qui en résulteraient pour les patrons comme pour les travailleurs.

» Émet le vœu que des conseils d'usine soient partout établis. »

Vœux relatifs aux contremaîtres

» Convaincus que beaucoup de maux qui excitent les récriminations de l'ouvrier sont dus aux mauvais choix et au gouvernement plus mauvais encore des contre-*maîtres, le congrès émet les vœux suivants :*

» 1° Que, pour le choix d'un contre-maître, on fasse attention non seulement à ses capacités professionnelles ou de commandement, mais encore à sa moralité, à sa probité, à son esprit de justice et d'humanité :

» Que le patron vérifie lui-même toute accusation, toute punition, toute amende portée contre un ouvrier;

» 3° Que le patron choisisse de préférence les contre-maîtres parmi les ouvriers de l'usine reconnus dignes de cette fonction, qu'on les y prépare en leur confiant d'abord des postes peu importants où ils apprennent peu à peu à commander. »

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. de Bornier

Paris, 25 mai. — Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Henri de Bornier, élu en remplacement de M. Xavier Marmier.

Le récipiendaire, suivant la règle, a fait l'éloge de son prédécesseur, éloge fort aimable. Parlant des débuts de M. Marmier, M. Henri de Bornier a dit : Il aimait l'Allemagne, non point toutefois sans quelques mouvements d'inquiétude. Comme Victor Hugo, plus tard quand un étudiant allemand le saluait des mots accoutumés « Vivat Gallia Régina ! » Il répondait sans doute : « Vivat Germania Mater ! » Mais il sentait déjà vaguement que l'on doit prendre garde à la tendresse de certaines mères ».

Il a ensuite étudié Marmier bibliothécaire.

M. d'Haussonville a répondu à M. de Bornier; il a fait l'éloge du récipiendaire et s'est particulièrement étendu sur l'œuvre maîtresse du poète : *la Fille de Roland*, le drame joué à la Comédie-Française.

L'orateur, parlant ensuite de la dernière pièce de M. de Bornier, le fameux *Mahomet*, dont le commandeur des croyants, par l'entremise de notre mi*nistre des affaires étrangères, obtint l'interdiction*, devient ironique et joue agréablement avec cette interdiction.

« Pour ramener la foule à vous, dit-il, vous comptiez sur *Mahomet*, mais vous aviez compté sans le turc, comme disaient nos pères, et mal vous en a pris. C'est une singulière histoire que cette interdiction de votre *Mahomet* ; vous même vous n'en avez jamais bien su la cause.

» Le sujet, pris en soi, ne vous avait point paru dangereux ; sous l'ancien régime, Voltaire l'avait traité sans encombre ; *il avait même demandé à Benoît XIV* la permission de consacrer au chef de la religion véritable un écrit contre le fondateur d'une religion fausse et barbare, et le sultan Mahmoud ne s'en était pas tenu pour offensé.

» Mais vous n'aviez point songé que les citoyens d'une jeune *république* ne sauraient prendre autant de libertés que les sujets d'une vieille monarchie.

» Notre diplomatie est intervenue; n'a-t-elle point pris quelque peu les devants et provoqué elle-même les susceptibilités dont elle s'est fait l'interprète? C'est là un mystère que les archives des affaires étrangères pourront seules éclaircir dans cinquante ans.

» Mais aussi bien, quelle singulière idée d'aller chercher aussi loin le prophète des musulmans. Quand vous aviez sous la main le Dieu des chrétiens, que ne le mettiez-vous tout simplement en scène! Avec lui, vous auriez pu en prendre à votre aise et la censure vous eut été sans doute plus indulgente. Pour avoir droit à sa protection, il faut être Mahomet ou Robespierre. »

L'ENSEIGNEMENT NEUTRE JUGÉ

Le journal très anticlérical de Bruxelles, *La Réforme*, apprécie ainsi l'enseignement neutre qui sévit en Belgique comme en France et depuis plus *longtemps* ;

« La vérité, c'est que l'enseignement neutre n'existe pas; partout, sauf dans les communes bruxelloises et à Anvers, l'enseignement est faussé, le maître condamné à l'hypocrisie et l'élève à l'absence de toute conviction raisonnée, la morale sans base et la conscience sans guide, parce que l'on veut concilier des choses inconciliables, et que l'on doit renoncer à enseigner le pourquoi des choses.

» Le désarroi intellectuel qui règne en France, l'affaissement des caractères, l'absence d'idéal, sont les produits de cette absence de principe d'enseignement.

» Je dirais presque que mieux vaut un enseignement clérical que cet enseignement émasculé où l'idéal moral ancien est chose morte et d'où l'idéal nouveau est également proscrit.

» *L'enseignement neutre risque de former des hommes sans conviction et sans force de caractère, uniquement préoccupés de jouir.* »

L'INDUSTRIE TEXTILE

PAR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS EN ALLEMAGNE

Le *Deutsche-Oekonomist* a publié une étude dans laquelle il relève, pour une certaine période, le nombre des sociétés par actions constituées en vue d'exploiter diverses branches d'industrie.

Suivant cette statistique qui n'est pas dépourvue d'intérêt, nous constatons qu'en ce qui concerne l'industrie textile, le nombre des sociétés a suivi, dans les trois dernières années, une progression décroissante, bien qu'au point de vue des capitaux engagés, le chiffre de 1892 soit supérieur à celui de 1891.

Voici d'ailleurs cette statistique.

En 1890, il s'était formé onze sociétés avec un capital global de 23,280,000 marks; 1891 ne donne plus que huit sociétés nouvelles et 11,914,000 marks, et, en 1892, le chiffre tombe à cinq, mais les capitaux engagés s'élèvent à 13,500,000 marks.

Il faut ajouter que, suivant un rapport consulaire, l'année courante semble devoir être mieux favorisée quant au développement de l'industrie textile en Allemagne par les sociétés par actions.

J.-P.-L.

LA FRANCE A MADAGASCAR

Nous avons dit, ces jours-ci, que de très fâcheuses nouvelles nous arrivent de Madagascar. Elles sont multiples, et aussi mauvaises que nombreuses. Nous voyons le gouvernement hova se préparer ouvertement à la guerre contre nous, acheter en Angleterre de nombreux canons, des milliers de fusils et des quantités considérables de munitions, procéder à de grosses levées d'hommes, chercher manifestement l'occasion d'une rupture avec nos gouvernants. On lit, d'abord, dans le *Madagascar*, journal français publié à Tananarive :

« Trente-six pièces de canon de campagne, de fabrication anglaise, viennent d'être débarquées à Vatomandry par un vapeur anglais, pour le gouvernement malgache, ainsi qu'une grande quantité de fusils et de munitions de guerre dont trois mille six cents obus, soit la centaine réglementaire pour chaque pièce.

» En outre, des milliers de fusils d'un modèle perfectionné et un nombre considérable de caisses de cartouches, également de provenance anglaise, ont été débarqués tous ces temps derniers à Tamatave, toujours par des vapeurs anglais et pour le compte du premier ministre hova.

» Cela, tout le monde le sait aujourd'hui. Des témoins l'ont constaté de visu et la colonie étrangère commerciale s'en émeut à juste titre.

» Car il n'est plus possible de se faire illusion : les Hovas se préparent activement à nous faire la guerre.

» La tension voulue que Rainilaiarivony provoque entre le palais d'Argent et la Résidence générale en est une éloquente preuve. Le premier ministre veut et cherche une rupture qui lui permette de tenter un effort suprême pour s'affranchir de notre tutelle, cependant bien platonique.

» Il est profondément regrettable qu'en présence de cette volonté, clairement manifestée, du chef de la monarchie hova, le gouvernement français, en la personne de son représentant, n'ait pas cru devoir prendre d'énergiques mesures pour paralyser l'armement à outrance d'un peuple qui n'a d'autre but que celui de nous jeter à la mer. »

Ces faits sont confirmés et précisés par une correspondance de Madagascar, qui dépeint ainsi les choses :

« Le 6 avril — je précise — un vapeur anglais, le *Wooler*, a débarqué, pour le compte du gouvernement hova, à Vatomandry, port à quelques journées de Tananarive, *1,000 tonnes de munitions de guerre* se décomposant comme suit : *36 canons de campagne* avec leurs affûts; 1,200 caisses contenant *1,000 boulets et obus*; 100 caisses contenant *2,500 fusils*; 50 caisses de poudre et 60 caisses de cartouches pour fusils.

» On attendait ces armes depuis deux mois.

» Des levées ont été faites un peu partout, de Mananzary d'Andévoranto à la plupart des points de la côte.

» Le maire hova de Tamatave, Stock, a réuni ainsi deux mille hommes — le chiffre paraît excessif, mais il est exact — pour assister au débarquement avec le fameux colonel anglais Shervington et le non moins fameux missionnaire anglais Parett, que les Hovas appellent Ra-Parett depuis qu'il est 12e honneur.

» Deux artilleurs sont aussi arrivés d'Angleterre par le *Wooler*, afin de prendre du service dans les rangs de l'armée hova comme officiers instructeurs. »

La conduite tenue par le gouvernement hova à l'égard de notre représentant commente clairement ces préparatifs de guerre.

« Notre situation est très tendue depuis janvier. Le résident général, M. Larrouy, n'a pu obtenir aucune entrevue du premier ministre hova pendant ces quatre derniers mois.

» On ne pense pas qu'il en obtienne avant deux ou trois mois, Rainilaiarivony se disant maintenant malade et incapable de s'occuper des affaires d'Etat.

» La maladie du premier ministre est voulue ; il n'est jamais plus malade que lorsqu'il ne veut pas voir le représentant de la France.

» Au lieu de s'indigner, de protester, M. Larrouy se contente de raconter ses malheurs à ses compatriotes de Tananarive. Pendant ce temps, les Hovas, dans la crainte d'une expédition lointaine ou dans l'espoir d'un événement favorable à leurs vues, s'arment.»

Un exemple des procédés du gouvernement hova à notre endroit :

« Le maire de l'Ile Maurice, ayant fait parvenir au résident de France le montant d'une souscription faite en faveur des sinistrés de Madagascar, écrivit au premier ministre par intermédiaire du résident, afin de lui faire savoir que des secours avaient été envoyés aux indigents de toutes les nationalités.

» Rainilaiarivony, en réponse, a remercié le maire, mais il termine sa lettre en disant que « Madagascar et l'Angleterre ayant le droit de correspondre directement, il se refuse à accepter toute correspondance transmise par une troisième puissance ».

Nous lisons enfin dans une lettre adressée de Madagascar au journal la *France* :

« Le résident général aurait dû protester contre le débarquement d'armes et de munitions à Vatomandry. On assure que, fort peiné de voir que ses relations avec la cour de Tananarive sont complétement nulles, il a préféré faire au premier ministre une concession, en fermant les yeux sur ce débarquement. Cette politique n'a aucune chance de succès, qu'on le sache bien en France.

» Notre faiblesse nous prépare de douloureux regrets; encore quelques faits semblables et les Hovas tenteront de jeter les Français à la mer. »

Que va faire notre gouvernement ?

Les déclarations que le cabinet apportait, il y a quelques jours à la tribune, en réponse au discours de M. de Mahy, député de La Réunion, ne nous rassurent que médiocrement. A Paris, on semble n'avoir pas encore de plan de conduite... Il serait temps d'y songer.

Le Congrès international des mineurs

A BRUXELLES

Journée de jeudi

Bruxelles, 25 mai. — Le citoyen Lamendin est nommé président d'honneur du Congrès.

Durant l'examen de la question de l'inspection des mines, les sections belge et française présentent deux amendements. Ceux-ci devant être imprimés avant la discussion, le Congrès s'ajourne à l'après-midi.

Le Congrès aborde alors la discussion du programme portant qu'aucune distinction ne sera faite entre les travailleurs de l'industrie minière qui sont occupés à la surface et ceux qui sont dans la mine, relativement aux heures de travail.

M. Calvinhac estime que par esprit de solidarité il faut appliquer la journée de 8 heures à tous les travailleurs industriels.

M. Beugnet (Pas-de-Calais) appuie les observations de M. Calvinhac.

Bruxelles, 25 mai. — Le Congrès international des mineurs a voté à la majorité de 283,000 voix l'assimilation des travailleurs de la mine à ceux de la surface, 565,000 mineurs se sont abstenus.

Le Congrès reconnaît ensuite que l'inspection des mines dans les diverses nations n'est pas suffisante et qu'elle doit être complétée par la nomination d'inspecteurs ouvriers qui seront élus par les ouvriers eux-mêmes.

Cet amendement est rejeté par 650,000 voix contre 424,000.

L'expulsion de MM. Basly & Lamendin

Lens, 25 mai. — M. Lamendin est arrivé hier soir en gare de Lens revenant de Belgique. Il est rentré aussitôt chez lui à Liévin, afin de se soustraire aux manifestations.

Les mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se montrent très mécontents de l'expulsion de MM. Lamendin et Basly.

Bruxelles, 25 mai. — Dans les cercles gouvernementaux, on explique l'expulsion de MM. Basly et Lamendin par l'ensemble des faits qui ont signalé leur conflit avec les mineurs belges de Lens et Liévin.

Le discours de M. Basly ne fait pas partie de cet ensemble de faits.

M. Ferron, député progressiste de Bruxelles, interpellera le ministre de la justice sur l'expulsion de MM. Basly et Lamendin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 25 mai

Présidence de M. Casimir-Périer, président

La séance est ouverte à 2 h. devant une cinquantaine de députés environ.

L'éloge funèbre de M. C. Raspail

M. le Président. — J'ai reçu la nouvelle de la mort de M. Camille Raspail, député du Var. Il appartenait à la Chambre depuis 1885. Il s'était distingué par son courage en 1870. Nous perdons en lui un député travailleur et zélé. (Marques d'assentiment à gauche).

Modification du code de commerce

La Chambre adopte, en première délibération, le projet de loi portant modification de l'article 27 du code de commerce.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889.

M. Hovelacque. — Si la Chambre passe immédiatement à la discussion du projet, la proposition réduisant le nombre des députés, dont je suis l'auteur, serait écartée du débat. (Exclamations sur divers bancs.)

Dans une assemblée de 600 membres, la responsabilité n'est pas effective.

Le suffrage universel ne s'exprime pas avec sincérité, puisque certaines circonscriptions comptent 150,000 habitants, tandis que d'autres n'en comptent que 14,000.

J'ai l'honneur de déposer le projet de résolution suivant :

« La Chambre ajourne l'examen du projet modifiant les circonscriptions électorales, jusqu'à ce qu'une commission de 22 membres, élue dans les bureaux, ait présenté un projet de réduction du nombre des députés. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Sarrien. — La proposition de M. Hovelacque, renvoyée à la commission, réduisait de 582 à 396 le nombre des députés. Diminuer le nombre des députés sans changer celui des sénateurs, c'est amoindrir le rôle de la Chambre dans un congrès. (Très bien à gauche). La pro-

BOURSE DE PARIS DU 26 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
97 42	3 0/0	...	...	97 45	97 47	97 45
106 10	4 1/2 0/0	...	...	...	...	106 05
93 58	Italien	...	...	93 75	93 72	93 90
3930 ..	Banq. de France	...	...	...	3930 ..	3930 ..
153 ..	B. d'Escompte	...	...	151 ..	150 ..	150 ..
661 ..	Banq. de Paris.	...	...	657	658	675
963 ..	Crédit Foncier.	...	...	962	961	956 ..
763 ..	Créd. Lyonnais	...	...	763 ..	763 ..	763 ..
136 ..	Crédit Mobilier.	...	...	...	135 ..	135 ..
1510 ..	Lyon	...	...	...	1505 ..	1505 ..
1900	Nord	...	...	1895 ..	1895 ..	1895 ..
20 ..	Panama	...	...	...	19 ..	19 ..
3715 ..	Suez	...	...	3710 ..	3705 ..	3705 ..
1380 ..	...	...	...	...	1385 ..	1385
657 ..	Autrichiens	...	...	657 ..	657 ..	657 ..
126 ..	Lombards	...	...	127 ..	127 ..	127 ..
160 ..	Nord Espagne.	...	...	...	157 ..	157 ..
194 ..	Saragosse	...	...	190 ..	189 ..	188 ..
662 ..	Méridionaux	...	...	...	662 ..	662
	Métaux	...	...	...	...	5 23
503 50	Egypte	...	...	503 81	503 81	504 87
95 14/16	Hongrois	...	...	95 7/8	95 5/8	95 13/16
21 77	Turc	...	...	21 85	21 77	21 92
593 50	Banq. Ottomane	...	...	595 ..	593 12	593 12
66 /	Extérieure	...	...	65 1/16	65 7/8	65 7/8
383 62	Rio-Tinto	...	...	378 12	376 25	373 12
419 06	Tharsis	...	...	...	...	416 12
23 ./.	Portugais	...	...	23 ./.	22 7/8	22 9/16
...	Consolidés	...	...	...	./.	./.
	Russe 1880	...	...	...	...	...
99 ..	Russe consolidé	...	...	98 85	98 85	98 85
78 60	Russe nouveau	...	...	...	78 60	78 90
	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
462 ..	Dynamite	...	...	462 ..	462 ..	462
	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
123 12	Alpines	...	...	...	...	126 25
127 ..	Cables	...	...	130 ..	130 ..	130 ..
68 40	Russe Orient	...	...	68 40	68 25	68 30
	Priorités	...	...	...	...	...
85 ..	Mobilier espag.	...	...	93 ..	93 ..	86 ..
	4 0/0 amorties	...	...	...	...	...
	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
	Générale	...	...	...	...	...
	Est	...	...	...	...	...
	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
	Midi	...	...	...	...	...
	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
	Orléans	...	...	...	...	...
	Ouest	...	...	...	...	...
	Anglais	...	...	...	...	...
	Autriche or	...	...	...	...	...
	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
	Lille 1860	...	...	...	...	...
	Lille 1863	...	...	...	...	...
	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
	Téléphone	...	...	...	...	...
	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
	Obligat.	...	...	...	...	...
	Cacérès	...	...	...	...	...
	Asturies	...	...	...	...	...
	Fonctères 1888	...	...	...	...	...
	Rente Roubaix	...	...	...	...	...
	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
	Sésame	...	...	...	...	...
	Picardie	...	...	...	...	...
	Nord-Est	...	...	...	...	...
	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
	Rive Gauche (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 26 MAI

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	...	115 ..	Tramw. Nord.	...	432 50
» 63, r. 100	...	138 75	Union lin. N.	...	165 ..
» 68, r. 500	...	530 ..	Gaz de Wazem	...	515 ..
» 77, r. 500	...	503 ..	Ch. d. fer Econ.	...	508 75
» 84, r. 400	402 50	402 50	Denain Anzin.	...	520 ..
» 85, 1/4	...	405 ..	Trédlerie	...	507 50
» 87, r. 400	...	402 50	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	...	505 25	Aniche, 12e	...	11000 ..
Roub.-Tourc.	...	48 ..	Anzin, 100e d.	...	4475 ..
Amiens	...	120 ..	Blanzy	...	1780 ..
Dép. du Nord	...	108 25	Bruay	...	17305 ..
Tourcoing 1878	...	210 ..	Bully-Gren., 6e	3000	3000 ..
Armentièr. 86	...	510 ..	Campagnac	...	700 ..
Douai, libérée	...	501 ..	Carvin	...	4570 ..
» non lib.	...	504 ..	Courrières, 10e	4300	4300 ..
Verley, Decr.	...	1290 ..	Crespin	...	173 ..
Ce Platel et Cie	...	305 ..	Douchy	...	3360 ..
Crédit d. Nord	...	186 25	Dourges	...	7800 ..
H. Devilder	...	1100 ..	Drocourt, 1re s.	...	4700 ..
Banq. rés. Nord	...	500 ..	Escarpelle	...	2300 ..
Ce Esc. Roub.	...	...	Epinac	...	135 ..
Gaz de Wazem	...	512 75	Ferfay	...	535 ..
Le Nord, ass.	...	2800 ..	Fléchinelle c. 5	...	575 ..
Union g. Nord	...	430 ..	Fléchinelle	...	500 ..
St-Sauv. Arras	...	160 ..	Lens	...	27600 ..
Un. lin. Nord	...	140 ..	Liévin	...	9900 ..
Constr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0	...	13900 ..
Ciments franç	...	270 ..	Marles 70 0/0	...	15550 ..
Estrée-Blanch	...	250 ..	Meurchin	...	4700 ..
Tramw. Nord	...	40 ..	Ostricourt	350	850 ..
L. Allart, t. p.	...	400 ..	Sincey-le-R.	...	3 75
Id. 375 p.	...	...	Thivencelles	...	190 ..
Chem Econom	...	472 50	Vicoigne et N.	18900	18510 ..
Delgutte et Cie	490	490 ..	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.	...	...	Bethune 1877	450	459 ..
Eaux Dunkerq	...	530 ..	Blanzy 1876	...	545 50
Trédlerie	...	1010 ..	Drocourt 1886	...	510 ..
Biache-St-V.	...	3500 ..	Fléchinelle 87	...	250 ..
Denain Anzin	...	800 ..	Marles 1886	...	519 50
Usin Villerupt	...	430 ..	Liévin 1885	...	505 ..

Marchés de Lille du 26 mai 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 135 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 48 50 à ... ..